



Heritage en france

Par **Yasmineeeee**, le **24/04/2015** à **13:03**

Bonjour

voila je vous explique ma situation
mon pere etant deceder en 2011 avais laisser des biens (une maison) en france et plusieurs bien au marocain (maison commerce et appartement)
la maison en france a étai vendue par sa femme (belle mere)
et je n'est eu aucun droit dessus ni etais contacter par un notaire et ne sais mm pas s 'il y en a eu un ,
j'ai demander a la mairie si sur l acte de decer etais inscrit un notaire elle me dit que non .

Je sais pour les biens au maroc c'est peine perdu vue qu'elle en profiter pour les metre au nom de ses 2 garçons.

ma question est vers qui doit je me tourner ou faire mes demarches ?
Pour pouvoir recuper ce qui me vien de droit

cdt

Par **domat**, le **24/04/2015** à **13:12**

bjr,
pour vendre un bien immobilier en france, il faut en être propriétaire.
si votre belle-mère a pu vendre la maison en france, c'est qu'elle en était seule propriétaire surtout qu'une mutation immobilière passe obligatoirement par un notaire.
il faudrait retrouver le notaire qui a passé cet acte.
cdt

Par **Yasmineeeee**, le **24/04/2015** à **13:20**

ok je vous remercie pour cet infos

cdt